

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 649

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

925 034 613 RCS Paris.

BUMP INTL.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : 17, rue Henry Monnier, 75009 Paris.

Précédent propriétaire : 925 034 613 RCS Paris. **BUMP INTL.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : BUMP Forme : Société par actions simplifiée à capital variable Adresse du siège : 17 rue Henri Monnier 75009 Paris Capital : 10000.00 EUR Numéro unique d'identification : 882998214 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbée : BUMP INTL Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 17 rue Henry Monnier 75009 Paris Capital : 1000.00 EUR Numéro unique d'identification : 925034613 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 2727283.00 EUR - passif de 2082329.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange arrêté entre les Parties est un rapport d'échange avec décimales arrondi de 8 actions de la Société Absorbante pour une action de la Société Absorbée. Le rapport d'échange a été arrêté entre les Parties sur la base des valeurs réelles des actions de la Société Absorbante et de la Société Absorbée fixées respectivement à 385,29 euros par action et à 3.100,00 euros par action. Les associés de la Société Absorbée n'ayant pas droit à un nombre entier d'action de la Société Absorbante en raison du rapport d'échange avec décimales ci-dessus renoncent expressément à leurs rompus et au versement d'une quelconque soulte. Aucune soulte ni aucune indemnisation de rompus ne sera versée dans le cadre de la fusion. En rémunération de l'actif net apporté, et conformément à la parité arrêtée ci-dessus avec arrondi au nombre entier inférieur le plus proche, la Société Absorbante émettra neuf cent soixante-trois (963) actions nouvelles représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de neuf cent soixante-trois (963) euros. . Montant de la prime de fusion / scission : 76431.48 EUR. Date du projet commun de fusion : 28.05.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société BUMP : 29.05.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société BUMP INTL : 29.05.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..